AVANT ART. 73 N° II-98

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º II-98

présenté par M. Brun

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 73, insérer l'article suivant:

Mission « Action et transformation publiques »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.